

TOUR DE FRANCE

9/10 juillet 2024

ÉVAUX-
LES-BAINS
VILLE DÉPART

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO ROUTES ! DISPOSITIF EXCEPTIONNEL MIS EN PLACE EN CREUSE POUR LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

Ville de départ
ÉVAUX-LES-BAINS

11

Ville d'arrivée
LE LIORAN

11

la CREUSE
le Département

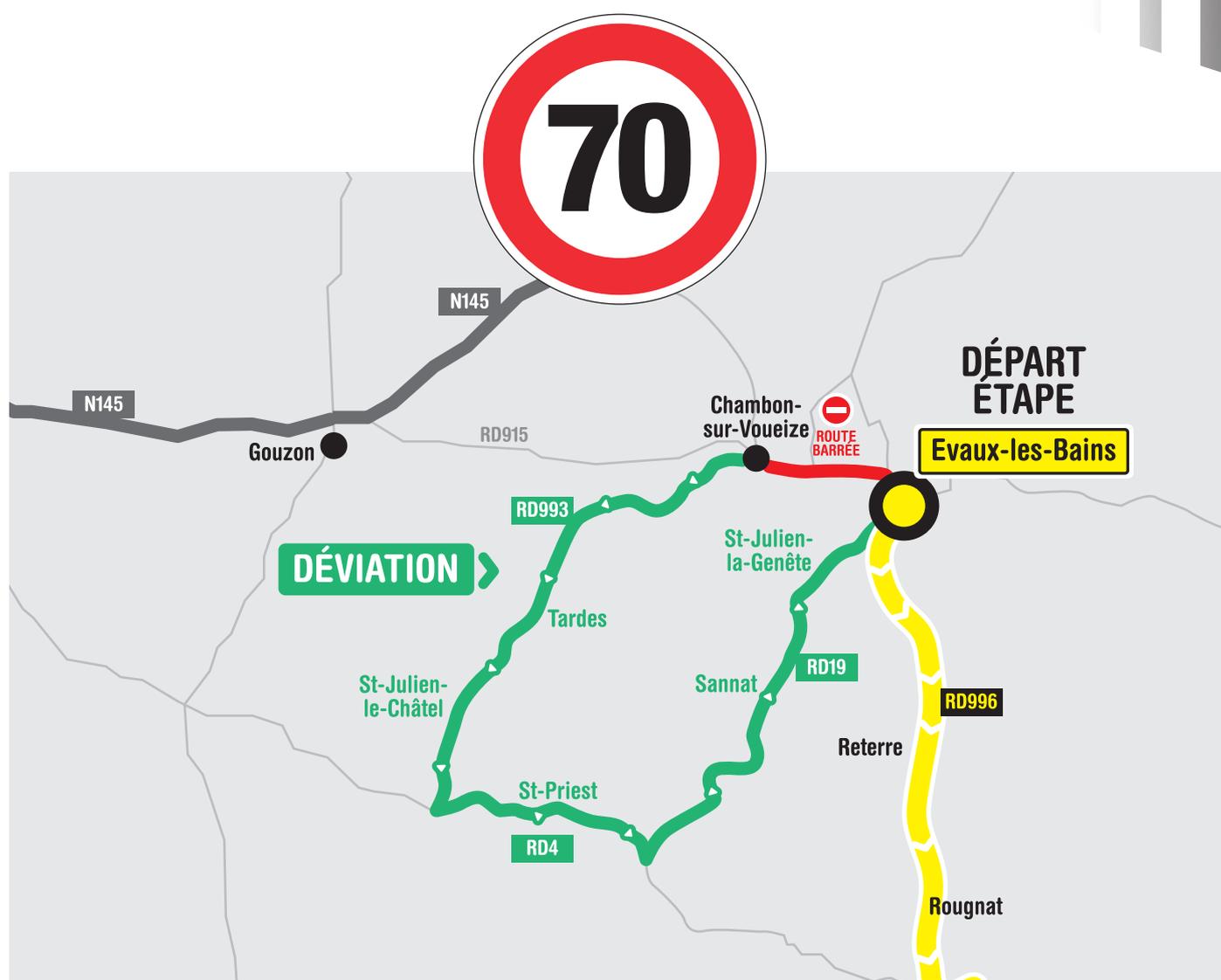
En raison du passage du TOUR de FRANCE
et de la CARAVANE PUBLICITAIRE,
la circulation sera perturbée du côté
de l'est creusois, et ce à partir du mardi 9 juillet

AXE CHAMBON-SUR-VOUEIZE > EVAUX-LES-BAINS

La circulation sur la **RD 915** (et sur le territoire des communes de Chambon-sur-Voueize et d'Evau-les-Bains) et la **RD 996** (sur le territoire de la commune d'Evau-les-Bains) **sera interdite le mercredi 10 juillet de 7h00 à 15h00**.

Une déviation va être mise en place dans les deux sens de la circulation (voir plan ci-dessous).

La **vitesse sera limitée à 70 km/h** dans les deux sens de la circulation.





CIRCULATION

La circulation des véhicules poids-lourds dont le poids total autorisé en charge est **supérieur à 19 tonnes** sera **interdite** dans la traversée de l'agglomération d'Evaux-les-Bains (axe Chambon-sur-Voueize / Chambonchard) dans les deux sens de circulation (RD 996 et RD 915) **du mardi 9 juillet à 12h00 au mercredi 10 juillet 2024 à 18h00**



SUR LE PARCOURS

(AXE EVAUX-LES-BAINS > DONTREIX)

Le stationnement **le long du tracé de la course** (Evaux-les-Bains / Dontreix) sera **interdit du mardi 9 juillet 18h00 au mercredi 10 juillet**, après le passage de la voiture fin de course.

CIRCULATION

La circulation quant à elle sera interdite à partir du :

- mardi 9 juillet 18h00 pour Evaux-les-Bains
- mercredi 10 juillet 7h00 sur l'Axe Fontanières - Dontreix

La circulation sera rétablie après le passage de la voiture « fin de course ».

POUR VENIR À EVAUX-LES-BAINS LE JOUR DE LA COURSE

› Depuis **MONTLUÇON**,
suivre Budelière :
se garer sur les parkings
P1 et P2

› Depuis **CLERMONT-FERRAND**,
par Marcillat en Combraille :
se garer sur le parking **P8**

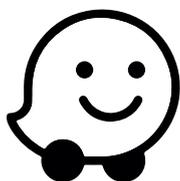
› Depuis **AUBUSSON**,
par Mainsat :
se garer sur le parking **P7**

› Depuis **BOUSSAC et GOUZON**,
à partir de Chambon-sur-Voueize,
suivre la déviation (Chambon-sur-
Voueize > Saint-Julien-le-Châtel
> Sannat > Saint-Julien-la-Genête)
et se garer sur les parkings
P3, P4, P5 et P6

› Depuis **GUÉRET et GOUZON**,
à partir des échangeurs n° 43 et n° 45,
suivre l'itinéraire conseillé par Chénérailles
puis la déviation (Peyrat-la-Nonière >
Sannat > Saint-Julien-la-Genête) et
se garer sur les parkings **P3, P4, P5 et P6**

**Le DÉPARTEMENT de la CREUSE
a mis en place un partenariat avec
l'APPLICATION WAZE**
visant un échange mutuel de données,
permettant aux automobilistes,
comme aux agents du Département,
de recevoir très rapidement
les informations du trafic.

**N'hésitez pas
à consulter l'application.**



Bonne route à tous !

CONTACT PRESSE

Mélanie HEURTEAU
mheurteau@creuse.fr
05 44 30 23 26